

L'Etat est contre une hausse de l'impôt sur la fortune

Le gouvernement neuchâtelois a présenté ses arguments pour inviter les citoyens à refuser, le 15 mai prochain, l'initiative du POP.

«Il y a un vrai risque de voir d'importants contribuables se détourner du canton ou ne pas y venir.» Président du Conseil d'Etat neuchâtelois, Laurent Favre juge dangereuse l'initiative populaire du POP «pour une fiscalité plus équitable», soumise aux électeurs le 15 mai prochain. En compagnie du ministre des finances Laurent Kurth, il a présenté, hier, les principaux arguments du gouvernement contre ce texte. L'initiative du POP a été dépo-

sée en 2017 et prévoit d'augmenter de 7,2 à 10‰ le taux d'imposition pour les fortunes entre 500 000 et un million de francs et de 7,2 à 8,6‰ à partir d'un million de francs. Les recettes fiscales supplémentaires représenteraient théoriquement 13,4 millions de francs par an.

«Nous taxons déjà substantiellement le patrimoine grâce à l'impôt sur la fortune, l'impôt sur les successions, que Neuchâtel est un des trois seuls can-

tons suisses à appliquer, sans oublier les impôts fonciers renforcés en 2019», note Laurent Favre. Le président du gouvernement recommande de ne pas affaiblir «les dynamiques positives actuellement en œuvre».

Image péjorée

Il évoque ainsi la mise en place des réformes fiscales «réalisées dans le dialogue», mais aussi la nouvelle stratégie de domiciliation, ainsi que les grands projets cantonaux dans le domaine



De gauche à droite: Laurent Favre, président du Conseil d'Etat, Laurent Kurth, chef du Département des finances et de la santé, et Youssef Wahid, chef du Service cantonal des contributions. LUCAS VUITEL

de la mobilité. «L'initiative présente un risque important de péjoration de l'image du canton de Neuchâtel», précise le président du Conseil d'Etat. Grand argentier cantonal, Laurent Kurth met en avant les dix ans de réformes fiscales qui restent encore à consolider. El-

les ont permis, insiste le chef du département des finances, de baisser le barème général, d'alléger la charge fiscale des familles et de diminuer la valeur locative.

«L'impôt foncier est lui aussi un impôt sur le patrimoine», ajoute le ministre. «Il rap-

porte 28 millions de francs par an et il présente moins de risque car les immeubles sont moins mobiles que les contribuables.»

Huit mille contribuables concernés

C'est en effet la grosse crainte du Conseil d'Etat: l'initiative concernerait 8000 contribuables neuchâtelois sur 120 000. «Le risque existe que ce nouvel impôt influence le comportement des plus fortunés», note Laurent Kurth. «En effet, le départ des dix plus gros contribuables annulerait complètement les recettes supplémentaires attendues.»

Pour le patron des finances cantonales, il serait préférable de poursuivre la réduction de la fiscalité des personnes physiques. «Nous sommes encore en queue de peloton au niveau suisse», relève-t-il. **NWI**